

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu tenue mercredi le 9 décembre 2020, à 19 h 30, à huis clos, par voie de visioconférence.

Sont présents:

Madame la conseillère **Julie Brosseau**

Messieurs les conseillers **Ronald Girardin**  
**Sylvain Raymond**  
**Éric Lachance**  
**Jules Bergeron**  
**Alain Gaucher**

formant le conseil au complet sous la présidence du maire Jacques Desmarais.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Sophie Loubert, est également présente.

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **149-12-20**

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyée par Madame Julie Brosseau et résolu unanimement par tous les conseillers que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point Divers ouvert.

**Adoptée**

#### **2. Séance du Conseil municipal à huis clos par voie de visioconférence**

##### **150-12-20**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et tous les différents décrets de prolongement qui ont suivi;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020, décrétant que les séances du conseil municipal peuvent se tenir à huis clos et autorisant la participation des élus par tout moyen leur permettant de communiquer immédiatement entre eux :

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Madame Julie Brosseau et résolu unanimement par tous les conseillers que le conseil accepte que la présente séance, soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**Adoptée**

### **3. Approbation des procès-verbaux du mois de novembre 2020**

#### **151-12-20**

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux du mois de novembre 2020 et les avoir trouvés conformes, il est proposé par Monsieur Ronald Girardin, appuyé par Monsieur Sylvain Raymond et résolu unanimement par tous les conseillers que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

**Adoptée**

### **4. Correspondance**

#### **A) Approbation des prévisions budgétaires 2021 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées**

#### **152-12-20**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires 2021 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT** que ces prévisions fixent à 7 368\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par Monsieur Jules Bergeron, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par tous les conseillers;

**QUE** la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2021;

**QUE** soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 7 368\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, et d'en autoriser le paiement.

**Adoptée**

## **B) Municipalité alliée contre la violence conjugale**

**153-12-20**

**ATTENDU QUE** la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**ATTENDU QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU QU'** il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Madame Julie Brosseau, appuyé par Monsieur Jules Bergeron et résolu unanimement par les conseillers de proclamer Saint-Blaise-sur-Richelieu, municipalité alliée contre la violence conjugale.

**Adoptée**

## **C) Demande d'aide financière de la maison Hina**

**154-12-20**

Il est proposé par Monsieur Alain Gaucher, appuyé par Monsieur Sylvain Raymond et résolu unanimement que la somme de trois cents dollars (300\$) soit versée à la Maison Hina à titre de participation financière pour l'année 2021.

**Adoptée**

**D) Demande de participation financière de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (L) inc. pour l'année 2021**

**155-12-20**

Il est proposé par Monsieur Ronald Girardin, appuyé par Madame Julie Brosseau et résolu unanimement par tous les conseillers que la somme de 300\$ soit versée à la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (L) inc. à titre de participation financière pour l'année 2021.

**Adoptée**

**5. Approbation des dépenses du mois de novembre 2020**

**156-12-20**

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Ronald Girardin et résolu unanimement par tous les conseillers que les comptes, factures et salaires soient approuvés et payés, pour un montant total de **286 574.38\$** tel qu'il appert à l'annexe A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Adoptée**

Je, soussignée, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter les dépenses approuvées et payées, telles que décrites précédemment.

---

Sophie Loubert  
Secrétaire-trésorière

**6. Contrat de déneigement et entretien de la patinoire hiver 2020-2021**

**157-12-20**

Il est proposé par Monsieur Alain Gaucher, appuyé par Monsieur Sylvain Raymond et résolu unanimement par les conseillers présents que le contrat de déneigement et d'entretien de la patinoire pour l'hiver 2020-2021 soit octroyé à Monsieur Sébastien Tremblay au coût de 5 000,00\$, payable en 3 versements égaux, soit les 15 décembre 2020, 15 janvier 2021 et 15 février 2021. Madame Nancy Pelletier travaillera avec M. Sébastien Tremblay au coût de 20,00\$ de l'heure. De plus, il est aussi résolu que les équipements habituels pour le déneigement et l'entretien de la patinoire soient fournis au sous-traitant. La saison s'échelonna du 15 décembre 2020 au 15 mars 2021.

**Adoptée**

**7. Avis de motion concernant le règlement no. 519-20 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2021**

**158-12-20**

Madame Julie Brosseau donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement no. 519-20 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 sera présenté pour adoption. Madame Julie Brosseau présente le règlement.

**Adoptée**

**8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal**

**159-12-20**

Conformément à la loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités, les élus déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

**Adoptée**

**9. Demande de subvention au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

**160-12-20**

Il est proposé par Monsieur Alain Gaucher, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par les conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu autorise la présentation du projet *Forêt urbaine* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, soit deux-mille-deux-cent-trente dollars (2 230\$);

QUE la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu désigne madame Sophie Loubert, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Adoptée**

**10. Avis de motion concernant le règlement 520-20 pour la création d'un fonds de roulement de 300 000\$**

**161-12-20**

Monsieur Alain Gaucher donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement no. 520-20 pour la création d'un fonds de roulement de 300 000\$ sera présenté pour adoption. Monsieur Alain Gaucher présente le règlement.

**Adoptée**

**11. Octroi à l'école Saint-Blaise pour le projet de classe extérieure**

**162-12-20**

Il est proposé par Monsieur Alain Gaucher, appuyé par Madame Julie Brosseau et résolu unanimement par les conseillers présents d'octroyer un montant de 3 000\$ à l'école Saint-Blaise pour l'aménagement d'une classe extérieure.

**Adoptée**

**12. Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du Conseil.**

**163-12-20**

La secrétaire-trésorière dépose en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du Conseil. Aucune inscription n'a été enregistrée en 2020.

**13. Octroi d'un contrat pour la refonte de la réglementation d'urbanisme**

**164-12-20**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Raymond, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par les conseillers d'octroyer le contrat pour la refonte complète de la réglementation d'urbanisme à la firme Gestim inc. pour la somme de 21 000\$ plus taxes. Ce contrat comprend la rédaction de nouveaux règlements de zonage, de lotissement, de construction, de permis et certificats; la tenue de 4 assemblées de travail en comité; la présence d'une personne-ressource lors de l'assemblée de consultation publique et le procédurier d'adoption des règlements. Pour toute assemblée de travail, de consultation, supplémentaire ou rédaction de règlements supplémentaires à l'offre, le tarif est fixé à 85\$/heure.

**Adoptée**

**14. Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes**

**165-12-20**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel

ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

**CONSIDÉRANT QU'Énergère inc.** a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 20 décembre 2019 (ci-après l'« Entente »);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 18 novembre 2020 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

**CONSIDÉRANT QUE** l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

Il est proposé par Monsieur Jules Bergeron, appuyé par Monsieur Ronald Girardin et résolu unanimement par les conseillers

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;

**QUE** le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité ;

**QUE** le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

- Remplacement de 32 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 531,20 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacement de 32 porte-fusibles simples (incluant les fusibles), au montant de 3 186,88 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés;
- 16 câblages (poteaux en bois) munis seulement, au montant de 1 328,00 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 3 983,60 \$;
- Fourniture et installation de 319 plaquettes d'identification, au montant de 3 971,55 \$.

**QUE** Mme Sophie Loubert, directrice générale, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'elle soit autorisée à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

**QUE** le conseil est autorisé à déboursier une somme de 122 028,74\$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère inc.;

**QUE** la dépense visée par la présente résolution soit acquittée avec le fond de roulement de la municipalité ;

**Adoptée**

## **15. Adoption du calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2021**

### **166-12-20**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Sylvain Raymond et résolu unanimement par les conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2021. Ces séances se tiendront le mercredi et débuteront à 19h30 :

13 janvier	7 juillet
3 février	4 août
3 mars	1 <sup>er</sup> septembre
7 avril	6 octobre
5 mai	10 novembre
2 juin	1 <sup>er</sup> décembre

**QU'UN** avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adoptée**

## **16. Achat du lot 5 703 421**

### **167-12-20 ~~RÉSOLUTION 167-12-20 ABROGÉE~~ ~~REPLACÉE PAR LA 48-04-21~~**

Il est proposé par Monsieur Jules Bergeron, appuyé par Monsieur Ronald Girardin et résolu unanimement par tous les conseillers que la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu achète le lot 5 703 421 à Madame Doris Robert pour la somme de 21 500\$.

**Adoptée**

## **17. Divers**

M. Gaucher annonce que les travaux de la forêt urbaine seront complétés bientôt.

Il y a 18 familles qui ont fait des demandes de paniers pour la guignolée. La bibliothèque offrira des livres en cadeau. Des œufs et du lait sont offerts au comité d'entraide. Une compagnie offrira aussi des jouets neufs tout emballés. Plus de 83 interventions ont été faites cette année auprès des familles de la municipalité.

Internet Haut-Richelieu nous mentionne qu'ils ont fait une demande de subvention pour terminer le branchement de la Principale. Si le tout est positif, ce serait complété en novembre 2021.

Une subvention est offerte pour agrandir la bibliothèque. Le comité de la bibliothèque et les conseillers analysent cette avenue.

La coop analyse le fait d'acheter le bâtiment.

### **18. Informations générales**

- ❖ Le gymnase est toujours ouvert pour les activités un contre un.
- ❖ Bruno le bac est arrivé. Les collectes ne commencent pas avant février. Veuillez ne pas le remplir avant. Des informations vous parviendront par la poste de Compo Haut-Richelieu

### **19. Période de questions**

Deux questions ont été posées par des citoyens par courriel.

### **20. Levée de la séance**

#### **168-12-20**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé Monsieur Jules Bergeron, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par tous les conseillers que la séance soit levée.

**Adoptée**

**Il est 20 h 29.**

---

SOPHIE LOUBERT  
Secrétaire-trésorière et  
Directrice générale

---

JACQUES DESMARAIS  
Maire

Je, Jacques Desmarais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

## ANNEXE A

## DÉPENSES DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

LISTE SÉLECTIVE VENANT DE L'HISTORIQUE	Chèques déjà émis en NOVEMBRE 2020	190 197.08 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS AUTOMATIQUES	Chèques et paiements à émettre pour NOVEMBRE 2020	80 975.08 \$
Salaires	NOVEMBRE	15 402.22 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>NOVEMBRE</b>	<b>286 574.38 \$</b>